



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Candes Saint Martin

Compte rendu Conseil Municipal du 16 JANVIER 2020

Ouverture de la séance 19h15

Présents : MM Stéphan PINAUD – Joël RAVENEAU – Pascal HUET–Patrick LEMOINE– Claude THOMAS – Philippe DURIEZ – Alain GAROUX –

Représentés : Jean-Paul FOUCHER (par Alain GAROUX) –

Excusés : Anne-Sophie ASCHER – Francis KATCHATOUROFF

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2019

Vote : unanimité pour

Secrétaire de séance : Alain GAROUX

1/ MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL

Monsieur le Maire informe que le SIEIL lors de son comité syndical du 14 octobre 2019 a voté une modification de ses statuts. Cette modification vise à appliquer les dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 concernant la représentation de la Métropole de Tours par substitution de ses communes membres au SIEIL, pour la compétence Electricité exclusivement, à la proportionnelle de la population (art. L5217-2 et L5217-7 du CGCT).

Il convient de délibérer sur cette modification.

Vote : acceptation à l'unanimité pour la modification des statuts du SIEI, dont un pouvoir

2/ CONTRAT GROUPE ASSURANCE PERSONNEL COMMANDE AUPRES DU CDG 37

Monsieur le Maire expose que la commune de Candes St Martin adhère au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion pour le personnel de la commune. Le Centre de gestion doit remettre en concurrence en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et du code de la commande publique.

Pour que cette consultation puisse avoir lieu, il convient de délibérer afin de confier la gestion de la mise en concurrence de ce contrat groupe au centre de gestion d'Indre et Loire.

Vote : acceptation à l'unanimité de l'adhésion contrat groupe CDG dont un pouvoir.

3/ LOCATION ANCIEN ATELIER

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal en date du 17 octobre, il a été évoqué la location du garage des anciens ateliers de la commune. Après renseignements pris auprès de notre assurance « aréas » il est tout à fait possible de louer ce local. Ce garage a été demandé par Madame Estelle DUCHEMIN qui loue les locaux de l'ancienne cantine pour son activité de conserverie. Il convient de délibérer sur cette location.

Vote : acceptation à l'unanimité pour la location du garage dont un pouvoir.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Il est abordé la vente des bureaux d'écolier pour 20 €. Une annonce doit être faite sur le bon coin.

Monsieur Alain GAROUX fait part de la visite de l'église par la cellule sécurité du Conseil Départemental et le responsable du SDIS 37. Suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris, le Conseil Départemental, en effet, a lancé un contrôle des collégiales d'Indre-et-Loire afin d'étudier les travaux à effectuer pour protéger d'un sinistre, lesquels pourraient être prise en charge par le département.

Les amis de Candes vont financer la deuxième campagne de destruction des pigeons dans les combles de la collégiale qui va être effectuée dans la première quinzaine de février par le FDGDON 49.

La séance est levée à 20 h 00.

Fait Candes Saint Martin, le 5 février 2020

Le Maire,

Stéphan PINAUD

